

CP - Colmar Agglomération offre un kit de tri à ses habitants

De nouvelles consignes de tri nationales sont entrées en vigueur au 1er janvier 2023 : tous les emballages peuvent être triés. Afin de faciliter l'application de ces nouvelles consignes, Colmar Agglomération distribue un kit de tri à tous ses habitants.



Ce kit de tri est composé d'un cabas, d'un guide de tri et d'une réglette magnétique "Mémo tri" qui indique où déposer chaque type de déchet. Il est en cours de distribution auprès des habitants du territoire.

Rappel des consignes de tri

Pour une harmonisation nationale, les conteneurs de tri bleus sont en train de devenir jaunes. On y dépose :

- Les bouteilles et flacons en plastique
- Les briques et emballages en carton
- Les emballages en métal
- Tous les papiers
- Les films, sacs et sachets en plastique
- Les barquettes et pots en plastique



Le service gestion des déchets de Colmar Agglomération accueille également le public aux ateliers municipaux et communautaires, avenue de la foire aux vins. Il est possible de s'y procurer un badge déchetterie, un bio seau (pour les biodéchets), des sacs biodéchets, des cabas de tri (bouteilles, emballages et papier), mais aussi un composteur, des récipients de collecte (ordures ménagères et biodéchets) ou encore le guide du tri.

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : de 8h30 à 12h
- Mardi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
- Vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Plus de renseignements : 03 89 24 66 99

CONTACT PRESSE

Manon Lovasz - Attachée de presse
Ville de Colmar - Colmar Agglomération
06 79 80 49 18
manon.lovasz@colmar.fr